

MATER ET MAGISTRA :
CONCORDANCE ENTRE LE MAGISTÈRE DE L'ÉGLISE ET LA VIE
DE LA SERVANTE DE DIEU, ZITA DE HABSBOURG

INTRODUCTION

La date de la célébration liturgique du Bienheureux Empereur Charles, époux de la Servante de Dieu Zita, a été placée au 11 octobre, non pas parce que cette date serait celle de sa mort, comme le voudrait la tradition, mais parce que c'est le jour du mariage de ces deux êtres, le 11 octobre 1911.

C'est bien ce mariage devant Dieu et devant les hommes, célébré en présence de l'Empereur François Joseph à Schwarzau, qui représente le point essentiel de la vie de ces deux personnes promises au plus grand destin et, en réalité, déjà appelées à la plus singulière destinée. Je vois personnellement cet événement qui aurait pu se réduire à quelques chroniques mondaines dans la presse internationale, comme le point de rencontre providentiel et décisif qui unit et marque à jamais, en une alliance définitive, Zita de Habsbourg, née princesse de Bourbon Parme, et sa vocation, celle d'épouse et de mère, bien sûr, mais aussi celle de témoin de la foi et de héraut de l'Évangile dans un monde bouleversé, blessé, pour ne pas dire torturé, par deux guerres mondiales, de multiples révolutions et des idéologies totalitaires mortifères. Cette alliance mystique entre Zita de Habsbourg et son Dieu se déploiera sans faiblir jusqu'à ce 1^{er} avril 1989, où sur le sol de son Empire, au cœur de sa capitale, l'Impératrice-Reine recevra les honneurs funèbres que personne ne pensera plus alors à lui contester. C'est bien, 67 ans jour pour jour après la mort de son époux à Madère, ce 1^{er} avril, que se renouvelle la même Alliance contractée le jour de son mariage, celle qui unit indissolublement au ciel la Servante de Dieu et son auguste Époux avec leur Seigneur qu'ils voient désormais face-à-face.

Cette alliance, bénie par Dieu et reçue par l'Église en 1911, s'est manifestée de bien des façons durant les longues années de la vie de celle que nous honorons ce soir, mais il me semble qu'un signe tout particulier de sa profondeur et de sa radicalité peut être caractérisé par la concordance qui existe entre ce que l'on connaît de cette vie et ce que présente le Magistère de l'Église comme le propre de l'être et de l'agir chrétien. Le Magistère dont il est ici question est considéré dans son expression la plus synthétique et la plus actuelle puisqu'il s'agit du Catéchisme de l'Église Catholique et du Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, parus respectivement en 1997 et en 2004 dans leurs premières éditions.

A cet égard, l'examen diachronique de quelques traits essentiels de la vie de la Servante de Dieu révèle plus qu'une concordance, une réelle harmonie dont les accords s'unifient autant qu'ils se multiplient jusqu'à la fin de sa vie terrestre.

A. LE CHOIX DE DIEU

Intéressons-nous d'abord à la personne même de la Servante de Dieu. Lorsque l'on regarde sa vie, à travers les biographies qui lui sont consacrées et les rares témoignages à notre disposition, on ne peut manquer d'être frappé par la profonde cohérence de tout son être. L'unité de sa personne trouve son fondement et sa raison dans sa foi, dans sa vie spirituelle et dans sa profonde confiance en Dieu.

1. Une vocation chrétienne.

Comme pour tout être, mais à un degré sans doute rarement égalé, on peut affirmer que la vie terrestre de la Servante de Dieu a été une réponse de plus en plus décidée, convaincue et joyeuse à sa vocation chrétienne. A travers les longues années de son chemin parmi nous, elle n'a cessé de collaborer, avec l'aide de la grâce qu'elle demandait à chaque instant, au projet que son Seigneur avait formé pour elle de toute éternité.

a. une radicalité précoce

Il est juste de dire que Zita a désiré et vécu sa vocation chrétienne avec une exigence radicale, sans compromis possible avec l'esprit du monde, forgeant en elle un caractère décidé et pourtant disponible à l'action de l'Esprit, une femme libre et consciente de son devoir, une épouse et une mère sereine, même dans le malheur. D'où provient cette radicalité ? Du désir de Dieu ressenti par la Servante de Dieu dès l'enfance. Ce désir de Dieu est ainsi présenté par le Catéchisme de l'Eglise Catholique¹ (n. 30) : « Si l'homme peut oublier ou refuser Dieu, Lui, ne cesse d'appeler tout homme à le chercher pour qu'il vive et trouve le bonheur. Mais cette quête exige de l'homme tout l'effort de son intelligence, la rectitude de sa volonté, « un cœur droit », et aussi le témoignage des autres qui lui apprennent à chercher Dieu ».

Bien sûr, l'éducation reçue par la Princesse de Parme est profondément enracinée dans le catholicisme, dans la piété et l'observance des valeurs chrétiennes. Au sein de sa famille, elle vit ses « années les plus heureuses »² comme elle le

¹ Désormais « CCC ».

² Cf. Jean Sévillia, *Zita Impératrice courage 1892-1989*, ed. Perrin, Paris – 2016.

confiera au soir de son existence. Mais il ne s'agit pas seulement d'un héritage, d'une tradition qu'il importe de suivre quand on appartient à un certain milieu. Il s'agit bien plus de la conscience précoce qu'a la Servante de Dieu d'être *Capax Dei*, capable de Dieu. Quels éléments permettent d'avancer une telle assertion ? Dans la correspondance qu'elle entretient avec certaines religieuses tout au long de sa vie, Zita dit quelque chose de sa relation personnelle à Dieu et elle le fait en des termes qui ne laissent aucun doute sur la découverte qu'elle fit enfant d'être fille bien-aimée du Père. Pour elle, être chrétienne c'est « aller à Notre-Seigneur comme un enfant à son père »³ (Lettre de novembre 1920). Cette phrase, dans sa simplicité, est en réalité le témoignage éloquent de la rencontre personnelle où tout s'est joué. Dès-lors, la Servante de Dieu n'a eu de cesse que de progresser dans la conscience d'être « dotée d'une âme spirituelle, d'intelligence et de volonté, dès sa conception ordonnée à Dieu et destinée à la Béatitude éternelle », souligne le CCC (n. 1711). Le terreau familial en fut une des conditions essentielles pour permettre à Zita d'accepter l'alliance avec son Dieu.

b. L'acceptation du travail de la Grace

Comme le rappelle l'article 30 du CCC cité plus haut, c'est dans la liberté et volonté de la Servante de Dieu, dans les exemples dont, sa vie durant, elle s'inspirera (son père, sa mère, les archiduchesses Marie Thérèse et Marie Joséphe) qu'il faut rechercher son adhésion sans concession au projet divin qu'elle entrevoit seulement au début de sa vie, qu'elle découvre avec émerveillement au jour de son mariage et vit en plénitude jusqu'à son dernier jour. La Servante de Dieu a un tempérament fort, affirmé à bien des égards, dont le Seigneur va se servir, avec son total consentement, pour l'ouvrir à la vie spirituelle, intime avec Lui.

Liberté ? Volonté ? La vie de la Servante de Dieu illustre parfaitement ce qu'est la liberté du chrétien dans son rapport à la grâce. Le CCC définit en effet que « la grâce du Christ ne se pose nullement en concurrence de notre liberté, quand celle-ci correspond au sens de la vérité et du bien que Dieu a placé au cœur de l'homme. Au contraire, comme l'expérience chrétienne en témoigne notamment dans la prière, plus nous sommes dociles aux impulsions de la grâce, plus s'accroissent notre liberté intime et notre assurance dans les épreuves, comme devant les pressions et les contraintes du monde extérieur. Par le travail de la grâce, l'Esprit Saint nous éduque à la liberté spirituelle pour faire de nous de libres collaborateurs de son œuvre dans l'Eglise et dans le monde » (n. 1742). Les contraintes et les pressions du monde n'ont certes pas manqué dans la vie de la Servante de Dieu ; c'est à ces moments que s'est vérifiée la qualité de la liberté dont elle jouissait. Un exemple suffit à rendre tangible ce dont il s'agit. Lors de la deuxième tentative de restauration en Hongrie, il n'était initialement pas prévu que

³ Cité par Cyrille Debris, *Zita – Portrait intime d'une Impératrice*, ed. du Cerf, Paris – 2013.

L'Impératrice accompagnât son époux, en raison surtout des dangers qui pouvaient surgir à tout moment. Sans doute rester aux côtés des enfants semblait la décision la plus juste. Pourtant, c'est elle qui force toutes les barrières que lui oppose son entourage et choisit un bien supérieur à ce moment : celui d'être avec l'Empereur, non seulement par devoir, mais librement, pour collaborer, à sa mesure et selon les dons de la grâce reçue, à ce qui se joue.

Plus la Servante de Dieu avance dans la vie, plus se manifeste un trait caractéristique qui dépeint à la fois sa spiritualité profonde et tout son agir : Zita est en quête de la volonté de Dieu, cherchant inlassablement dans sa propre vie et dans les événements dont elle est protagoniste ou témoin, les signes et les traces laissés par son Seigneur. Bien loin d'être une tendance à l'introspection, c'est en revanche une attitude mystique que l'on rencontre chez la Servante de Dieu, celle d'une femme de prière qui cherchait dans son oraison ce qui plaisait au Seigneur⁴.

2. L'abandon à la Providence de Dieu

Tout est alors réuni pour que la Servante de Dieu puisse répondre à ce que Dieu voulait d'elle. Les dispositions naturelles de l'impératrice-Reine, son ouverture confiante au travail de la grâce la prédisposaient à pouvoir prononcer à sa manière un « FIAT » toujours plus puissant et fécond à la volonté de Dieu. La concordance entre ce que proclame le CCC et ce qu'écrit la Servante de Dieu au sujet de la Providence divine est confondante. Le CCC, au numéro 303, précise en effet que « la sollicitude de la divine providence est concrète et immédiate, elle prend soin de tout, des moindres petites choses jusqu'aux grands événements du monde et de l'histoire » et au numéro 305 : « Jésus demande un abandon filial à la Providence du Père céleste qui prend soin des moindres besoins de ses enfants : « Ne vous inquiétez donc pas en disant : qu'allons-nous manger ? Qu'allons-nous boire ?... Votre Père céleste sait que vous avez besoin de tout cela. Cherchez d'abord son Royaume et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît » (Mt 6,31-33) ». Or, dans une lettre du 12 janvier 1923, c'est Zita qui écrit : « Le Bon Dieu fait si bien toute chose et nous en avons eu tant de preuves que plus que jamais on s'abandonne à la Providence ; c'est si agréable, on fait son possible mais sans agitation aucune ; cela ne réussit pas ? Bien ! Alors c'est que le Bon Dieu a une autre solution en vue ! On continue, si cela réussit, alors c'était cela, sinon on continue encore »⁵.

C'est d'abord dans son mariage que Zita initie cette recherche de la volonté de Dieu et consent à cet abandon à la divine Providence. Comme nous l'avons évoqué au début de cet entretien, le mariage avec le futur Empereur Charles est le

⁴ Cf. Cyrille Debris, op. cit.

⁵ Cyrille Debris, op. cit, note 112.

point central, la clé de voûte de la vie de la Servante de Dieu. Comment ne pas penser à ce que se dirent les deux futurs époux, la veille de leur engagement, qui reprend quasiment mot pour mot la définition proposée par le CCC à propos de la grâce donnée par le Christ aux époux chrétiens. Le 10 octobre 1911, alors que tout est prêt pour le lendemain, les futurs sont enfin seuls et l'archiduc dit à sa promise : « Maintenant, nous devons nous entraider mutuellement pour aller au Ciel »⁶. Pas autre chose n'est avancé par le Magistère lorsqu'est décrite « cette grâce (par laquelle) ils s'aident mutuellement à se sanctifier dans la vie conjugale, dans l'accueil et l'éducation des enfants » (CCC – n. 1641).

Lieu de sanctification mutuelle, le mariage béni par Mgr Bisletti, outre sa remarquable fécondité, déploie les promesses d'une alliance pourtant exposée aux aléas de toutes sortes. Après une période initiale de calme de 1911 à 1914, le couple archiducal puis impérial se construit harmonieusement dans une émulation mutuelle qui ne cessera jamais, malgré les vents contraires de l'histoire et ce même au-delà de la disparition de l'Empereur en 1922. Le deuil qui frappe la Servante de Dieu est humainement une déchirure dont ses propres mots nous disent la cruauté mais aussi laissent affleurer la solidité d'une union marquée à jamais par la communion profonde de leurs deux cœurs : « Dans mon cas, il s'agit d'un cœur purement humain, et ce que Dieu m'a pris, c'est cet autre cœur que Lui m'avait donné et avec lequel je partageais tous les sentiments, toutes les pensées, toutes les joies et toutes les douleurs »⁷ (16 novembre 1922).

Mais cet amour oblatif, qui est devenu pascal en ce printemps 1922, ne laisse pas d'être la source de l'étonnant dynamisme de l'Impératrice, qui puise dans la grâce reçue la force de répondre à ce que l'Empereur agonisant lui a tracé comme chemin : « Dans les bras du Sauveur, toi et moi, et nos enfants chéris »⁸. C'est bien désormais à elle que la famille Impériale, fruit de leur amour sanctifié, est confiée. A quoi ressemblent alors ceux qui vont quitter Madère pour continuer leur vie d'errance, d'abord en Espagne, puis en Belgique avant la Seconde Guerre Mondiale ? A ce que le CCC définit comme « famille Eglise domestique », une famille dont la Servante de Dieu guide le destin. Le CCC, énonce en effet : « C'est ici que s'exerce de façon privilégiée le sacerdoce baptismale du père de famille, de la mère, des enfants, de tous les membres de la famille, 'par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâces, le témoignage d'une vie sainte, et par leur renoncement et leur charité effective'. Le foyer est ainsi la première école de vie chrétienne et 'une école d'enrichissement humain'. C'est ici que l'on apprend l'endurance et la joie du travail, l'amour fraternel, le pardon généreux, même réitéré, et surtout le culte divin par la prière et l'offrande de sa vie » (n.1657). Qui

⁶ Jean Sévillia, op. cit, p. 46.

⁷ Cf. Cyrille Debris, op. cit.

⁸ Jean Sévillia, op. cit, p. 230.

s'intéresse à la vie quotidienne à Lequeitio et à Steenokkerzeel peut constater que chacune de ces dimensions est profondément et joyeusement vécue. Mais, si cela a été rendu possible malgré le dénuement et la précarité économique, c'est parce que la Servante de Dieu a toujours conservé une vision surnaturelle de son union avec l'Empereur et de sa mission de mère de famille. D'ailleurs, en l'absence physique du père, elle-même déclare ne pas être le chef de famille mais reconnaît le Sacré-Cœur comme Celui qui préside à ses destinées. La consécration de la famille impériale au Sacré Cœur eut lieu alors que la fin de la Monarchie approche, le 2 octobre 1918, jours de la Première Communion de l'Archiduc Otto. Dès lors, par cette intronisation, le Sacré-Cœur est le vrai et seul Chef de la Famille. C'est sous son égide que l'Impératrice-Reine place les efforts de Restauration en Hongrie lorsqu'elle écrit : « Nous mettons tout dans les mains sacrées de Notre-Seigneur et dans son divin Cœur »⁹ (février 1921) ; C'est encore cette prière de consécration qui sera récitée par toute la famille réunie autour de l'Empereur mourant à Madère. C'est enfin de Lui que l'Impératrice écrit en 1923, « le Chef de famille veillait »¹⁰, alors que l'on craint pour la santé d'un des jeunes archiducs.

Soli Deo Placere. Plaire à Dieu seul est dès-lors le vrai programme de vie de la Servante de Dieu qui lit les signes des temps, souvent inquiétants ou dramatiques, comme autant d'occasions de se rapprocher de Dieu, de vivre pleinement l'abandon à Sa volonté. Comment comprendre autrement cette phrase écrite en janvier 1921 : « Mais il faut adorer et baiser la main qui nous frappe, car c'est certainement pour notre bien »¹¹ si ce n'est à la lumière de ce que le Magistère définit comme la voie de la sainteté : « Le chemin de la perfection passe par la Croix. Il n'y a pas de sainteté sans renoncement et sans combat spirituel. Le progrès spirituel implique l'ascèse et la mortification qui conduisent graduellement à vivre dans la paix et la joie des Béatitudes » (CCC – n. 2015). Car, ce qu'il convient de bien préciser ici, c'est que l'abandon à la volonté de Dieu, sa connaissance et l'ardent désir d'y correspondre, ne sont pas pour la Servante de Dieu source d'angoisse, de tristesse ou d'amertume, mais au contraire, c'est la joie chrétienne, la paix intérieure et la détermination patiente qui sont les fruits visibles de l'acceptation sereine de ce que Zita sait être le dessein de son Seigneur sur elle.

B. LE CHOIX DU BIEN

Si la Servante de Dieu fut brièvement tentée dans les années 50 d'embrasser la vie religieuse bénédictine, en entrant dans sa chère abbaye de Solesmes à laquelle l'attachait tant de liens familiaux et spirituels, elle accepta la décision de l'Abbé et

⁹ Cf. Cyrille Debris, op. cit.

¹⁰ Cyrille Debris, op. cit.

¹¹ Cyrille Debris, op. cit.

consentit à poursuivre sa vocation dans le monde, celle que lui indiquait Dieu¹². Or, dans toute la vie de la Servante de Dieu, comme dans ce cas, le choix de Dieu entraîne pour elle de discerner à chaque étape, publique ou privée, les critères pour choisir le bien. Il est frappant de constater que la recherche du Bien personnel et collectif est le souci constant que la jeune princesse, l'archiduchesse, l'Impératrice-Reine et enfin l'Impératrice-mère porte inlassablement. Placée par la providence au sommet de la hiérarchie humaine au début de sa vie, puis soumise aux vents contraires de l'histoire, ce que l'on sait de l'agir de la Servante de Dieu jusqu'en 1989 répond en tout point à la définition de ce qu'est l'agir chrétien vertueux proposée par le CCC : « La vertu est une disposition habituelle et ferme à faire le bien. Elle permet à la personne, non seulement d'accomplir des actes bons, mais de donner le meilleur d'elle-même. De toutes ses forces sensibles et spirituelles, la personne vertueuse tend vers le bien ; elle le poursuit et le choisit en des actions concrètes » (n.1803). Un point mérite cependant d'être ici précisé. La calomnie puis la propagande, ennemie de la Monarchie, ont cherché à dépeindre la Servante de Dieu comme un agent du cléricalisme et de l'ultramontanisme, incapable d'opérer quelque choix que ce soit en dehors de son entourage ecclésiastique. C'est au contraire, me semble-t-il, une toute autre attitude qui prévaut chez la Servante de Dieu. Dans tous ses choix, disions-nous, elle a agi en chrétienne, en fille de l'Eglise qui reconnaît et estime qu'il « appartient à l'Eglise d'annoncer en tout temps et en tout lieu les principes de la morale, même en ce qui concerne l'ordre social, ainsi que de porter un jugement sur toute réalité humaine, dans la mesure où l'exigent les droits fondamentaux de la personne et le salut des âmes » (CCC – n. 2032). Voyons d'abord les principes qui ont inspiré l'agir de la Servante de Dieu pour envisager ensuite les actions concrètes qui en ont découlé.

1. les principes fondateurs

Très tôt, aux côtés de son Epoux¹³ et en raison de sa position d'Archiduchesse héritière puis d'Impératrice-Reine, la Servante de Dieu a été amenée, dans une période critique pour la Monarchie et après sa disparition, à assumer des responsabilités liées à sa charge. Sans être directement impliquée dans l'exercice du pouvoir politique, elle a cependant dû nourrir une réflexion, opérer des choix qui pouvaient aider l'Empereur puis l'archiduc héritier Otto dans les moments délicats qui ont scandé les deux années de règne et les longues années d'exil. Ce choix du Bien en matière politique s'est affirmé toujours davantage, libre désormais des contraintes qui pesaient sur le couple impérial en temps de guerre. Une étonnante modernité qui, à certains égards, se traduit aussi par une perspicacité politique, se dégage de ce que nous pouvons savoir de la pensée politique et sociale de la Servante de Dieu à travers ses déclarations, fort rares au demeurant, ses prises

¹² Cf. Jean Sévillia, op. cit. La Servante de Dieu fut oblate de l'Abbaye de Solesmes.

¹³ Jean Sévillia, op. cit, p. 114

de positions et ses actes. Tout répond à ce que, bien plus-tard, la doctrine sociale de l'Eglise proposera de manière systématique. S'agissant de la définition même de l'autorité politique, le Magistère précise en effet « (qu'elle) doit se laisser guider par la loi morale : toute sa dignité dérive de son exercice dans le domaine de l'ordre moral, lequel à son tour repose sur Dieu, son principe et sa fin. En raison de la référence nécessaire à cet ordre, qui la précède et qui la fonde, l'autorité ne peut être conçue comme une force déterminée par des critères purement sociologique et historique », indique clairement le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise en son numéro 396¹⁴.

C'est bien dans l'esprit de cet enseignement, de la mise en pratique de ce que sa foi et son intelligence politique aigüe lui indiquaient comme juste et bon que la Servante de Dieu conçoit son rôle. C'est d'abord, durant les deux années de règne, celui de Mère de la Patrie. « Je suis contre la guerre, comme toute autre femme qui aime mieux voir le genre humain dans la joie que dans les larmes »¹⁵, déclare-t-elle. Durant cette même période, c'est la recherche du bien commun qui la préoccupe, malgré les difficultés sans nombre. Opposée à la guerre et cherchant à seconder les efforts de paix de l'Empereur, son action répond à ce que le CDSE définit comme le service à la politique : « le fidèle laïc est appelé à discerner, dans les situations concrètes, les pas qu'il est possible d'accomplir de façon réaliste pour mettre en pratique les principes et les valeurs morales propres à la vie sociale » (n. 568). On sait la part que la Servante de Dieu prit aux souffrances de ses peuples¹⁶ et les efforts qu'elle déploya, malgré les difficultés du temps, pour qu'un ministère de la Santé et de l'Assistance sociale soit créé afin d'assurer un minimum de sécurité aux plus touchés par les conséquences du conflit. C'est cette même très haute conception de l'autorité politique qui lui fait chercher le bien de ses peuples alors qu'elle est exilée, bannie de ses Etats depuis 1919. Avant et durant la seconde guerre mondiale, le refus des totalitarismes nazi et bolchévique s'enracine chez elle dans cette certitude que ces conceptions « purement historiques et matérialistes » (CDSE – n. 170) contreviennent à l'édification du bien commun. Sans doute l'Anschluss a été l'un des plus tristes moments dans la vie de la Servante de Dieu, comme le rapporte son fils. Sans désespérer pourtant, elle continue à servir ce bien qu'elle a choisi de faire triompher. Alors que l'existence même de l'Autriche est en jeu, c'est elle, d'accord avec son fils Otto, qui plaide la cause de l'indépendance de sa patrie auprès de Roosevelt en septembre 1943. De même, en 1948, elle exercera son influence afin que le plan Marshall n'exclue pas l'Autriche¹⁷.

2. L'autorité politique comme force morale

¹⁴ Désormais CDSE.

¹⁵ Jean Sévillia, op. cit, p. 107.

¹⁶ Jean Sévillia, op. cit, p. 100. Le Cardinal Archevêque de Vienne, Mgr Piffl, lui décerna le titre de « ange gardien de tous ceux qui souffrent ».

¹⁷ Cf. Jean Sévillia, op. cit.

Mais il est un domaine où la concordance entre la pensée politique et les actions de la Servante de Dieu et les positions définies par le Magistère en la matière est encore plus manifeste. Il touche un argument délicat et sensible qui fait toujours débat chez les historiens ; c'est pourquoi je me limiterai à l'exposition de cette concordance, sans porter d'appréciation quant au fond de la question. La Servante de Dieu a été concernée au premier chef par les projets de réformes touchant les structures et la forme de la Monarchie dès avant la guerre. On sait par exemple que dès 1911¹⁸, l'Archiduc Charles avait partagé avec elle les idées de réformes qu'il nourrissait, en particulier celle de transformer la double Monarchie vers un état fédéral, fondé sur la reconnaissance du droit des peuples au sein d'une Monarchie danubienne, placée sous le sceptre des Habsbourg. Les principes qui inspirent dès lors le couple impérial ne sont pas ceux visant à la seule survie de la Monarchie des Habsbourg, mais bien ceux de la recherche du Bien commun et en particulier de celui de chaque composante de l'Empire. Le Manifeste du 16 octobre 1918, que l'Empereur adresse à ses peuples pour leur annoncer la réforme en question, proclame que « suivant la volonté de ses peuples, l'Autriche deviendra un Etat fédéral dans lequel chaque groupe ethnique formera sur son territoire sa propre communauté politique »¹⁹. Ces termes utilisés en 1918 rencontrent ceux usés aujourd'hui par le Magistère qui définit que « A chaque peuple correspond en général une nation mais, pour diverses raisons, les frontières nationales ne coïncident pas toujours avec les frontières ethniques. C'est ainsi que surgit la question des minorités qui, historiquement, a engendré de nombreux conflits. Le Magistère affirme que les minorités constituent des groupes jouissant de droits et de devoirs spécifiques. En premier lieu, un groupe minoritaire a droit à sa propre existence » (CDSE – n. 387). L'effectivité de la réforme portée par les Souverains se fonde alors sur le principe de la négociation et de libre participation et non sur celui de la force ou de la contrainte. Le Manifeste poursuit en effet : « J'adresse à ces peuples, dont le libre droit à l'autodétermination servira de fondement au nouvel empire, un appel pour qu'ils contribuent à cette grande œuvre par le truchement de conseils nationaux, formés par les députés de chaque nationalité, qui représenteront les intérêts de leur peuples sur leur territoire et devant mon gouvernement »²⁰. Le Magistère quant à lui ne dit pas autre chose lorsqu'il évoque les moyens qui doivent concourir à la résolution des conflits entre minorités : « Dans la légitime revendication de leurs droits, les minorités peuvent être poussées à rechercher une plus grande autonomie ou même leur indépendance : dans ces circonstances délicates, le dialogue et la négociation sont le chemin pour parvenir à la paix » (CDSE – n. 387). Quant à la fin qui est toujours à rechercher, c'est celle d'un « équilibre entre particularité et universalité » qui présuppose le devoir impératif de

¹⁸ Cf. Jean Sévillia, *op. cit.*, p. 62.

¹⁹ Jean Sévillia, *op. cit.*, p. 150.

²⁰ Jean Sévillia, *op. cit.*, p. 150.

vivre « dans une attitude de paix, de respect et de solidarité avec les autres nations » (CDSE – n. 157).

Certes le moment imposé au couple impérial pour l'annonce de cette réforme tant attendue était sans doute le moins propice pour rencontrer l'assentiment de ceux qui œuvraient à la fin de la Monarchie, mais la modernité du propos, son audace même, démontre l'intelligence politique et la bonté des principes qui ont présidé à sa rédaction.

Plus-tard, alors que la Servante de Dieu est désormais veuve et doit assurer seule l'éducation de son fils, héritier du trône, le choix du Bien lui montre tant les moyens à adopter que la finalité à poursuivre. Elle déclare en 1923 à l'ancien secrétaire de l'Empereur Werkmann : « J'ai un grand devoir politique, et peut-être celui-là seulement. Je dois élever mes enfants selon l'esprit de l'empereur, en faire des hommes bons qui craignent Dieu, et avant tout préparer Otto à son avenir. Aucun d'entre nous ne le connaît. L'histoire des peuples et des dynasties – qui ne compte pas le temps à l'aune d'une vie humaine, mais selon des mesures beaucoup plus longues – doit nous inspirer confiance »²¹. Selon l'esprit de l'Empereur ? Elle le précise elle-même dans cette confidence faite à Werkmann : « Un fait est apparu dans presque tous les mouvements contre-révolutionnaires et dans beaucoup de tentatives de restauration : l'incapacité de certaines têtes à comprendre que le passé ne revient pas. L'histoire ne se refait pas. C'est ce que je dois enseigner à Otto. Toute révolution crée une situation qu'on ne peut pas ignorer. On ne doit pas oublier que même la monarchie aurait évolué dans le laps de temps où s'est déroulée une telle révolution. S'ils sont moralement fondés, on ne peut écarter les droits acquis lors d'une révolution, si on ne veut pas créer une nouvelle classe de dépossédés de leurs droits »²². Cette approche de la réalité démontre l'acuité politique et la conscience sociale étonnante de la Servante de Dieu à seulement deux ans des tentatives de restauration en Hongrie et dit beaucoup de la modernité de sa pensée et de sa capacité à aller au-delà des schémas auxquels on a voulu la réduire. Cette approche trouve une correspondance singulièrement actuelle dans ce que le Magistère définit comme le propre de l'éducation et de la formation du chrétien qui exerce quelque autorité politique que ce soit : « Ceci exige une méthode de discernement personnel et communautaire, articulée autour de certains points nodaux : la connaissance des situations, (...), la réflexion systématique sur les réalités, à la lumière du message de l'Évangile et de l'enseignement social de l'Église, le discernement des choix tendant à faire évoluer positivement la situation présente. (...). 'La foi n'a jamais prétendu enfermer les éléments socio-politiques dans un cadre rigide, ayant conscience que la dimension historique dans laquelle vit

²¹ Jean Sévillia, op. cit, p. 237.

²² Jean Sévillia, op. cit, p. 238.

l'homme impose de tenir compte de situations imparfaites et souvent en rapide mutation » (CDSE – n. 568).

CONCLUSION

Sans préjuger de la façon dont l'Eglise se prononcera sur la cause qui lui est soumise, cette brève relecture de quelques moments essentiels de la vie de la Servante de Dieu à la lumière d'un Magistère dont la formulation systématique telle que nous la connaissons aujourd'hui est postérieure aux faits et prises de position évoqués, suggère deux directions pour les chrétiens de ce temps :

Zita de Habsbourg, Epouse et Mère, Souveraine et Exilée, est un exemple de sainteté laïque, dont la modernité et la radicalité peuvent servir de guide pour tous ceux et toutes celles qui désirent mener le bon combat sur cette terre. La Servante de Dieu est bien l'exemple de ce que le CCC déclare à propos du fidèle laïque « dont la vocation propre consiste à chercher le Règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporelles qu'il ordonne à Dieu »²³, impératif qui est celui que Zita fit sien de manière solennelle en décembre 1916 lors du couronnement à Budapest lorsque s'adressant à elle, l'archevêque Primat lui dit : « Reçois la couronne de la souveraineté, afin que tu saches que tu es l'épouse du Roi et que tu dois toujours prendre soin du peuple de Dieu. Plus haut tu es placée, plus tu dois être humble et rester en Jésus-Christ »²⁴. Bien loin de penser jamais à revendiquer quelque droit que ce soit, Zita a démontré par toute sa vie que la grâce d'état reçue ce jour-là lui était donnée pour servir le bien de ses peuples avec l'Empereur et Roi, son Epoux, en éduquant chrétiennement ses enfants.

A l'heure des grands défis qui regardent l'avenir de l'Europe, les grands équilibres mondiaux mais aussi notre propre existence face aux changements de toutes natures qui menacent l'humanité, l'exemple de la Servante de Dieu nous appelle à la fidélité et à l'espérance en Celui en qui nous pouvons tout, le « Médecin en Chef », comme Zita aimait parfois à qualifier son Seigneur²⁵. Elle nous ramène à l'essentiel, au seul nécessaire, rencontrant une fois encore ce que le Magistère préconise : « Le programme existe déjà : c'est celui de toujours, tiré de l'Evangile et de la Tradition vivante. Il est centré, en dernière analyse, sur le Christ Lui-même, qu'il faut connaître, aimer, imiter, pour vivre en Lui la vie trinitaire et pour transformer avec Lui l'histoire jusqu'à son achèvement dans la Jérusalem céleste » (CDSE – n. 577).

²³ CCC. n. 898.

²⁴ Jean Sévillia, op. cit, p. 85.

²⁵ Cf. Cyrille Debris, op. cit.

« *Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitae* », C'est bien ce passage de l'Apocalypse (Ap. 2,10-11) qui s'applique sans doute le mieux à la Servante de Dieu. Après les couronnes de ce monde, c'est la couronne de la Vie qui attendait celle qui fut la Fidèle, en un siècle de reniements et de parjures. Paraphrasant le Saint Pape Pie X qui, lors de l'audience accordée à la future épouse de l'Archiduc Charles, disait de celui qui devait devenir Empereur : « Charles est la récompense que Dieu a réservé à l'Autriche »²⁶, Zita est la récompense que Dieu réserve à tous les cœurs droits et fidèles de notre temps.

²⁶ Jean Sévillia, op. cit, p. 42.